



INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (16H30 – 18H)
1^e CYCLE DU 2 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2021
CP AU CM2

Nom de l'enfant : Prénom :
Date de naissance :
Classe : Nom de l'enseignant :

J'inscris mon enfant aux Activités Périscolaires
NUMEROTEZ VOS ACTIVITES PAR ORDRE DE PREFERENCE

LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI			
*Activité Libre	Zumba	Etude	*Activité Libre	Sports Co de mains	Etude	*Activité Libre	BMX	Etude	*Activité Libre	Sports Co aux pieds	Jeux de société	Etude

* Le choix de l'activité libre vous permet de récupérer votre enfant à partir de 16h35.

Pour les activités sport et Zumba, vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h30 à la fin de cette activité

*Merci de prévoir une tenue adaptée pour les activités sportives

* le jeudi, possibilité de venir avec son BMX et casque, sinon matériel fourni par le BMX Pernois

Le document dûment rempli est à remettre **au plus tard le 23/07/2021** en mairie (secrétariat) pour les parents désirant que leurs enfants débutent **les activités le 2/09/2021**. Il sera également possible pour les parents n'ayant pas encore leur emploi du temps professionnel de déposer les dossiers en mairie **jusqu'au 13/09/2021** au plus tard. Dans ce cas, les enfants ne seront acceptés aux activités **qu'à partir du 20/09/2021**.

Pour cette première inscription de l'année scolaire, obligation de rendre le dossier d'inscription d'Accueil Périscolaire du soir complet (disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la mairie : velleron.fr) au plus tard le 13/09/2021. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date et il faudra attendre le cycle suivant qui démarrera le **8/11/ 2021**.

Si lors de l'inscription le créneau de l'activité choisie en n°1 est complet, l'enfant sera inscrit sur la seconde activité.

Le choix de l'activité se fera dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée.

Si absence de choix, l'enfant sera inscrit dans un groupe avec de la disponibilité.

Vous pouvez également préciser que s'il n'y a plus de place à l'étude ou aux nouvelles activités encadrés, votre enfant ne participera pas à l'accueil périscolaire du soir et sortira à 16h30 après le temps scolaire.

Tout changement d'activité en cours de cycle ne sera pas possible.

Pour toutes les modalités, se référer au règlement.

Je soussigné(e)....., père, mère, responsable légal de l'enfant certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

DATE :

SIGNATURE :

